



Réponses aux questions des représentants de proximité CFTC SE de juin 2025

1. Lors des NAO, il a été approuvé une prime de 150€ soit pour le FMD soit en CESU. Il est noté que les CESU seront envoyés de manière dématérialisée. Hors, de nombreux salariés ne pourront pas les utiliser pour payer la crèche ou l'employé qui garde leur enfant car ils ne les prennent qu'en support papier. La direction peut-elle nous indiquer si les CESU peuvent être envoyés sous format papier aux salariés qui le demandent ?
Réponse : cf article RH connect sur l'indemnité de garde d'enfants : <https://macif-aemagroupe.employee.eu.people-doc.com/articles/f9c2e474-0d10-408a-8cc0-d61c60645008>
Nous n'émettons pas de CESU en format papier.
Une indemnité de garde peut être versée sous forme prime de 94 euros bruts sous réserve d'une attestation de la structure de garde indiquant l'impossibilité d'accepter le eCESU.

2. **Salariés CRC Sin Monovalents télétravail et date de la deuxième formation**
 - Les nouveaux embauchés CRC Sinistres d'Arles sont monovalents auto depuis bientôt 1 an. A quelle date seront-ils formés en IRD ?
 - Comment sera organisé leur accès au télétravail pendant et après leur deuxième formation ?**Réponse :** Pour rappel, le télétravail est conditionné à l'autonomie du collaborateur éligible.
Dès lors, durant la phase d'apprentissage du domaine IRD, les nouveaux embauchés ne sont pas en télétravail. Néanmoins, l'autonomie doit être acquise plus rapidement, les outils et circuits étant déjà connus.
La cible est bien d'un an en monovalence, les nouveaux embauchés monovalents étant ensuite intégrés aux formations nouveaux embauchés sur le 2nd domaine en cours. Si aucune formation n'est programmée, des formations spécifiques seront organisées.

3. **problème immo Valence rovaltain**

Il y a une cloison cassée sur l'aile ouest au CRC CO. Le nécessaire peut-il être fait pour la changer ?

Il y a également, toujours des problèmes acoustiques malgré les panneaux suspendus (aucun effet d'après les salariés) . Quelles autres mesures la direction compte-t-elle mettre en place pour résoudre le problème?

Réponse : cf les réponses apportées en Commission des représentants de proximité Sud Est du 18 juin dernier:
 - Concernant la cloison cassée, l'intervention est programmée
 - Concernant les problèmes acoustiques, le sujet est en cours d'instruction.

4. Intéressement participation

Dans le cadre du versement de l'intéressement et ou de la participation il est proposé au salarié l'affectation de tout ou partie sur un PEG OU PERCOL de NATIXIS. Il existe aussi depuis le 01/01/2025 un PERO géré par le BCAC, mais aucune information de l'employeur en ce sens. Une communication peut-elle être faite pour avertir les salariés?

Réponse : Cf RH Connect Plan d'Épargne Retraite Obligatoire

<https://macif-aemagroupe.employee.eu.people-doc.com/articles/d45a7311-9235-4a6d-94ea-2b70a5050818> qui fournit les informations concernant les modalités d'alimentation du PERO :

- d'une part par les cotisations obligatoires employeur sur le Contrat Multi Retraite Entreprise Macif (MREM) - Mutavie et le contrat PERO BCAC (*tous le 2 accessibles aux salariés ayant acquis douze mois d'ancienneté*),

- d'autre part par des versements volontaires du salarié, dont les sommes issues de la participation et de l'intéressement

Le salarié désirant verser sa participation (si le montant > 80€) ou son intéressement (total ou partiel), le fait au moment de la sollicitation de Natixis et choisira de placer sur le Plan Épargne Retraite Collectif (PERCOL)

5. PAP Arles

Les salariés ont dû quitter le bureau pour cause d'invasion de cafards. Cela s'ajoute aux nombreux problèmes de l'agence, présence de rats, odeurs d'égouts et du manque de bureau par rapport au nombre de conseillers.

La Direction peut-elle nous dire les actions qui vont être mises en place pour résoudre ces désordres et nous dire où en sont les recherches pour un nouveau local ?

Réponse : cf les réponses apportées en Commission des représentants de proximité Sud Est du 18 juin dernier.

Nous sommes conscients des proliférations de cafards et avons procédé à des désinsectisations successives dont à la date du 20 mai, date de fermeture ex de l'agence au cours de laquelle les conseillers sont allés travailler au CRC CO d'Arles.

Nous n'avons pas connaissance du passage de rats dans le PAP.

Les problématiques sont effectivement liées aux débords des égouts de la ville, et une nouvelle demande de résolution du problème a été faite aux services municipaux.

Concernant le transfert, une opportunité a été identifiée et est en cours d'instruction.